Recommandations du Groupe de haut niveau sur la profession enseignante





Mettre en œuvre les recommandations

concernant les personnels enseignants travaillant dans des situations de crise

Le Groupe de haut niveau sur la profession enseignante a été mis sur pied par le secrétaire général des Nations Unies pour répondre à la pénurie mondiale de personnels enseignants. Ce groupe a réuni des universitaires, des ministres, des ex-présidents et présidentes, des personnels enseignants, des étudiantes et étudiants, ainsi que les syndicats qui les représentent. Chargé de fournir des conseils politiques aux gouvernements pour faire respecter le droit de chaque enfant d'accéder à un enseignant ou une enseignante formé·e, qualifié·e et bénéficiant d'un soutien adéquat, le Groupe de haut niveau a formulé 59 recommandations.

Ces recommandations couvrent un large éventail de thématiques : salaires, conditions de travail et sécurité d'emploi ; pratique professionnelle ; genre, équité et diversité ; dialogue social et négociation collective ; technologie et avenir du travail dans le secteur de l'éducation ; et financement de l'éducation.

À la fois larges et progressistes, ces recommandations offrent une occasion unique d'apporter un véritable changement à des millions d'enseignantes et enseignants, ainsi qu'à des millions d'élèves, partout dans le monde.

Quelle est la position du Groupe de haut niveau concernant les personnels enseignants travaillant dans des situations de crise?

Le Groupe de haut niveau reconnaît que les pénuries persistantes et croissantes de personnels enseignants sont aggravées par les énormes difficultés que rencontrent les enseignantes et enseignants travaillant dans des situations de crise (OIT/UNESCO, 2023, p. 1). Le Groupe de haut niveau appelle également à une amélioration des conditions de travail pour tous les personnels enseignants et formule **trois recommandations essentielles** centrées sur les enseignantes et enseignants travaillant dans des situations de crise.





#Ensemble OnFaitÉcole

Recommandations du Groupe de haut niveau sur la profession enseignante





Mettre en œuvre les recommandations

concernant les personnels enseignants travaillant dans des situations de crise

Recommandation 12 → Appui ciblé aux enseignantes et enseignants travaillant dans des situations d'urgence

Premièrement, le Groupe de haut niveau souligne la nécessité d'apporter un soutien ciblé aux enseignantes et enseignants travaillant dans des situations d'urgence, en répondant à leurs besoins professionnels, en accordant la priorité à leur bien-être et en respectant leurs droits du travail et leur droit à des conditions de travail décentes. Le Groupe de haut niveau insiste également sur l'importance d'allouer davantage de fonds et de mettre en place des mécanismes fiables pour le paiement des salaires, afin de s'assurer que les enseignantes et enseignants travaillant dans des situations de crise puissent percevoir l'intégralité de leurs salaires en temps et en heure.

12. Les gouvernements devraient élaborer des politiques claires afin de soutenir tous les personnels enseignants qui travaillent dans des régions en crise, des camps de réfugié·es et des zones en proie à la violence, comme celle des gangs. Ces politiques devraient tendre à fournir un soutien adéquat et un accès approprié au développement professionnel, à promouvoir le bien-être des enseignantes et des enseignants en répondant à leurs besoins physiques, émotionnels et psychosociaux, et à renforcer le statut de tous les personnels enseignants travaillant dans des environnements de crise et de déplacement. Le financement de l'éducation doit être géré de manière à assurer la continuité du service en cas de perturbations dues à des crises. Il convient également d'envisager l'octroi d'une prime de risque. Les enseignantes et les enseignants travaillant dans des situations de crise doivent percevoir, en temps et en heure, un salaire régulier et adéquat.

Recommandation 13 Opportunités d'emploi pour les personnels enseignants réfugiés

Deuxièmement, le Groupe de haut niveau conseille aux gouvernements de faciliter la possibilité pour les personnels enseignants réfugiés et déplacés d'enseigner dans leur communauté d'accueil grâce à une reconnaissance transfrontalière de leurs qualifications pour enseigner. Les enseignantes et enseignants doivent bénéficier de conditions de travail décentes.

13. Les personnels enseignants réfugiés et déplacés devraient bénéficier de filières d'entrée dans le corps enseignant des





#Ensemble OnFaitÉcole

Recommandations du Groupe de haut niveau sur la profession enseignante





Mettre en œuvre les recommandations

concernant les personnels enseignants travaillant dans des situations de crise

communautés d'accueil, conformément aux normes nationales en matière d'enseignement. Les gouvernements devraient faciliter la reconnaissance des qualifications et de l'expérience acquises par les personnels enseignants à l'étranger, notamment au moyen de procédures spéciales fondées sur la convention mondiale de l'UNESCO sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur afin de favoriser la rétention dans la profession et la poursuite du métier grâce à une intégration locale, au rapatriement et à la réinstallation. L'emploi de personnels enseignants dans des camps de réfugié·es et de personnes déplacées devrait être organisé dans des conditions qui garantissent les principes et les droits fondamentaux au travail.

Recommandation 54 → Un Fonds mondial pour les salaires des personnels enseignants travaillant dans des situations de crise

Enfin, le Groupe de haut niveau estime que la communauté internationale devrait soutenir les enseignantes et enseignants travaillant dans des situations de crise, au travers de la création d'un nouvel instrument de financement pour le paiement de leurs salaires en périodes d'urgence. L'internationale de l'Éducation soutient pleinement la création d'un tel fonds.

54. La communauté internationale devrait créer un Fonds mondial pour les salaires des personnels enseignants afin d'apporter un appui temporaire en vue du versement régulier, suffisant et en temps utile des salaires des personnels enseignants qui travaillent dans des contextes de crise ou dans d'autres situations similaires de menace et de vulnérabilité.

L'Internationale de l'Éducation s'engage à travailler avec les organisations membres et les acteurs clés de l'éducation en situations d'urgence, en vue de garantir que ces recommandations soient mises en pratique pour les personnels enseignants et leurs élèves dans des situations de crise.

Rejoignez-nous!





#Ensemble OnFaitÉcole